

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2016

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 17 MARS 2016**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Bertrand KlingMaire



**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 29**

**Conseillers absents - excusés : /**

**Procurations :** Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,  
David CARABIN à Bertrand KLING.

**Secrétaire de séance :** Adrien BONNET

**Date convocation :** 10 mars 2016

**N° 2016-013**

**Objet :** Refinancement de l'emprunt n°MPH275136/0293972/001 structuré à risque -  
Étalement de la charge sur plusieurs exercices

**Rubrique : 7.1**

**Rapporteur :** Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire présente l'objet de la délibération.

Par décision du maire n°03/2015 du 21 novembre 2015, la ville de Malzéville a refinancé l'emprunt n°MPH275136/0293972/001 contracté en francs suisses auprès de la SFIL.

Les caractéristiques de cette opération de refinancement sont les suivantes :

<b>Prêteur :</b>	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
<b>Emprunteur :</b>	COMMUNE DE MALZÉVILLE
<b>N° du contrat de prêt refinancé :</b>	n°MPH275136/0293972/001
<b>Durée résiduelle du prêt refinancé au 1/01/2016 :</b>	14ans
<b>Capital refinancé :</b>	3 027 818.95€
<b>Indemnité de remboursement anticipé :</b>	5 050 000.00€
<b>Montant du contrat de prêt de refinancement :</b>	8 077 818.95€
<b>Nouveau taux :</b>	taux fixe de 3.25%
<b>Echéances d'amortissement et d'intérêts :</b>	périodicité semestrielle
<b>Mode d'amortissement :</b>	personnalisé

Durée du contrat de prêt de refinancement : 20 ans et 5 mois (terme du contrat fixé au 01/07/2036)  
Score Gissler : 1A

Les opérations de refinancement de cet emprunt ont été effectuées au 1<sup>er</sup> février 2016 à taux fixe, en intégrant l'indemnité compensatrice dans le capital du prêt de refinancement à hauteur de 5 050 000.00€

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la Ville est autorisée à étaler l'indemnité compensatrice intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement selon la durée résiduelle de l'emprunt refinancé.

Monsieur le maire propose ainsi d'étaler sur 14 ans l'indemnité compensatrice d'un montant de 5 050 000.00 € dans le cadre de l'opération de refinancement de l'emprunt n°MPH275136/0293972/001.

L'indemnité compensatrice est imputée en dépenses de fonctionnement au compte 6681 « autres charges financières » et transférées en investissement par le crédit du compte 796 « transferts de charges financières » et le débit du compte 4817 « indemnités de renégociation de la dette ». L'amortissement s'effectue alors par le débit du compte 6862 « dotations aux amortissements des charges financières à répartir » et le crédit du compte 4817.

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 9 mars 2016,

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**  
**(5 Abstentions : C. MARCHAL-TARNUS, J.C BOULY, S. LIVOLSI,**  
**C. CHOTEAU-LESNES et J-Y. SAUSEY)**

- **AUTORISE** l'étalement de l'indemnité compensatrice intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement de 5 050 000.00€ sur 14 ans dans le cadre des opérations de refinancement de l'emprunt n°MPH275136/0293972/001,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires aux budgets concernés.

Le Maire,  
Bertrand KLING

